



Mairie de
Cosnac

SECRETARIAT
GÉNÉRAL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA CORRÈZE

CONSEIL MUNICIPAL du 1^{er} février 2025

Délibération n°5

Nombre de membres en exercice : 22

Présents : 15 Procurations : 5 Votants : 20 Absents : 2

L'an deux mille vingt-cinq et le 1^{er} février, le conseil municipal de la commune de COSNAC s'est réuni au lieu habituel de ses délibérations, sous la présidence de Monsieur SOLER Gérard, maire. La convocation a été établie le 24 janvier 2025.

Présents : Mesdames et Messieurs SOLER Gérard (maire et président de séance), FALZON Michel, PÉLISSIER Guillaume, COSTE Colette, LAFFAIRE André, VALEILLE Ginette, MARTIN Philippe, MARQUE Alain, ARNAUD Serge, DENYSIAK Marc, TOULLIEU Isabelle, CHAZOULE Ingrid, LUCIATHE Sandra, PESTOURIE Julien, MESTRE Florian.

Procurations : Madame MARTIN Karine à SOLER Gérard, Madame FERLAND Corinne à MARQUE Alain, Madame VALADE Christine à CHAZOULE Ingrid, Madame BOUCHARREL Amandine à TOULLIEU Isabelle, Monsieur BASTIEN Aurélien à COSTE Colette.

Excusées : Madame DUMONT Christine, Madame CORBLIN Sandrine.

Secrétaire de séance : Madame LUCIATHE Sandra.

Objet : Tarifs communaux - cimetière

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2223-15 ;

Vu la délibération n°5 du 18 février 2023 fixant des tarifs communaux à compter du 1^{er} mars 2023 ;

Vu les travaux réalisés dans le cimetière de la commune qui ont permis l'identification d'emplacements spécifiques pour la réalisation de cavurnes ;

Considérant que les tarifs doivent intégrer ces emplacements ;

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer les différents tarifs ci-dessous à compter du 15 février 2025.

Tarifs au 15 février 2025

Concessions dans cimetière	Dimensions	50 ans	30 ans
	2.50 m x 1.25 m	370,00 €	280,00 €
Part commune : 2/3		Part CCAS : 1/3	

Cases du Colombarium	Durée	50 ans	850,00 €
		30 ans	650,00 €

Concessions dans cimetière pour la réalisation de cavurnes	Dimensions	50 ans	30 ans
	0,80 m x 0,80 m	100,00 €	80,00 €

Cavurnes dans Jardin du Souvenir	Durée	50 ans	1200,00 €
		30 ans	850,00 €

Toute correspondance doit être adressée à Monsieur le Maire :
Mairie de Cosnac - 155, rue du 19 Mars 1962 - 19360 COSNAC
05 55 92 81 70 - Mail : maire@commune-cosnac.fr - Site officiel : cosnac.fr

Accusé de réception en préfecture
019-211906300-20250201-2025-02-05-DE
Date de télétransmission : 03/02/2025
Date de réception préfecture : 03/02/2025

AFFICHÉ LE :- 4 FEV. 2025

Occupation d'une case au caveau provisoire du cimetière	Durée	1 ^{er} mois	Gratuité
		Au-delà (occupation maximum : 6 mois)	30,00 € par mois (tout mois commencé étant dû)

Redevance de dispersion des cendres	100,00€
--	---------

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver les tarifs ci-dessus à compter du 15 février 2025 ;
- de charger Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Délibération approuvée par 20 voix POUR

Le Maire



Gérard SOLER

Accusé de réception en préfecture
019-211906300-20250201-2025-02-05-DE
Date de télétransmission : 03/02/2025
Date de réception préfecture : 03/02/2025

AFFICHÉ LE :- 4 FEV. 2025